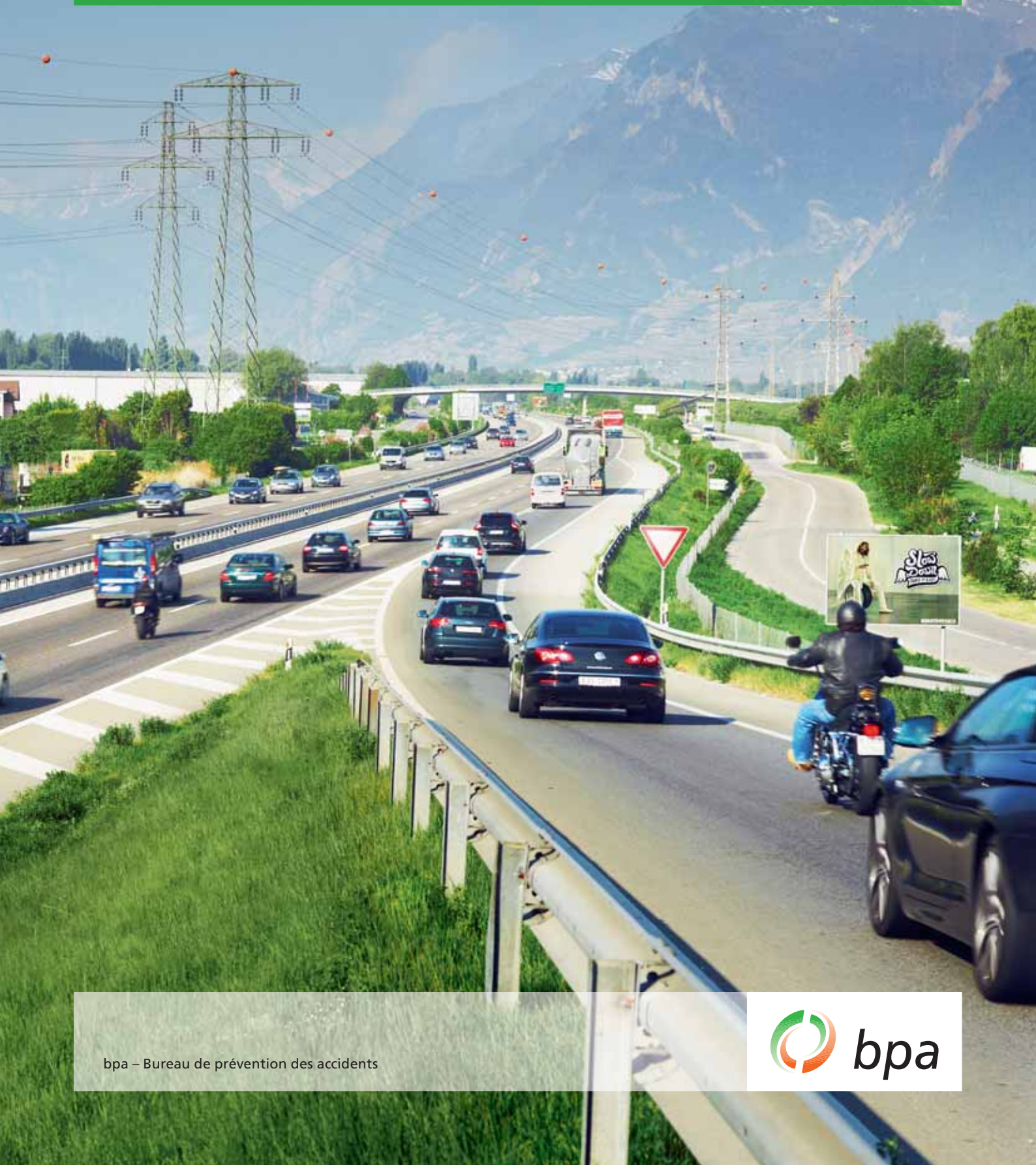


Rapport annuel 2010



Rapport annuel 2010

Editeur bpa – Bureau de prévention des accidents
Rédaction/Traduction Section publications/langues
Conception, mise en page Partner & Partner AG, Winterthour
Photo de couverture Giovanni Paolo Antonelli
Crédits photographiques bpa; p. 5 Iris Andermatt; p. 7, 19, 31, 47 Ruben Wyttenbach; p. 27 iStockphoto.com/sturti;
p. 37 Simone Wälti; p. 41 Giovanni Paolo Antonelli
Tirage 4500 exemplaires

© bpa, 2011

Tous droits réservés. La reproduction partielle est autorisée avec mention de la source.
N° ISSN 0487-8078

Editorial



«Gouverner, c'est prévoir»

Le monde politique s'intéresse toujours plus à la prévention des accidents. En 2010, l'Assemblée fédérale a abordé ce thème à plusieurs occasions, et les résultats des délibérations rendent le bpa confiant. Elle a par exemple approuvé l'introduction de la prévention des accidents dans la loi sur l'encouragement du sport. Les parlementaires ont aussi trouvé une bonne solution pour la loi sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque, qui a été débattue durant près de 10 ans. Il est par ailleurs réjouissant que les interventions parlementaires ayant attiré l'attention sur le danger potentiel des vélos électriques aient rencontré un large soutien. Enfin, le nouveau règlement relatif à la protection des enfants en voiture a permis de combler une lacune de sécurité importante.

Le bpa en est particulièrement heureux, car il est prouvé qu'un cadre légal peut contribuer efficacement à la prévention des accidents. Ainsi, la décision politique de déclarer obligatoire le port de la ceinture de sécurité a permis une réduction fulgurante de 15 % des accidents mortels en 1981. Autre exemple frappant: en 2005, l'abaissement de l'alcoolémie limite de 0,8 à 0,5 ‰ a entraîné une réduction de près de 50 décès par année sur les routes.

Via sicura, le programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière, poursuit des modifications législatives tout aussi importantes. L'année passée, le bpa a analysé ces mesures et établi qu'elles permettraient d'éviter près de 100 décès sur les routes et 200 cas AI par année. Par conséquent, la prévention des accidents a fêté un succès d'étape majeur lorsque le Conseil fédéral a adopté le message concernant Via sicura et qu'il l'a transmis au Parlement à l'automne 2010.

Les dispositions protectrices sont parfois perçues comme des restrictions par les personnes concernées. Le bpa en est conscient, raison pour laquelle ses recommandations formulées à l'intention du monde politique sont modérées et tiennent compte de l'acceptation au sein de la population. Par ailleurs, le bpa cherche le dialogue avec les groupes concernés afin d'élaborer des solutions bénéficiant d'une large assise. Car les réglementations légales sont particulièrement efficaces au niveau de la protection des accidents lorsqu'elles sont acceptées par la population.

Brigitte Buhmann
Directrice

Sommaire

Le bpa	Organisation	8
	Au fil du temps	9
	2011–2015: poursuite de notre action	12
	Comptes annuels 2010	14
La recherche	Projets:	
	Vitesse: les chauffards ne sont que la pointe de l'iceberg	20
	Vélos électriques et prévention: en route!	21
	Téléphone portable au volant	22
	Protège-poignets: succès d'étape vers la création d'une norme	23
	Evaluation de la campagne de sports de neige	24
	Succès attesté de la campagne de l'ASA «Tête calée – nuque protégée»	25
La formation	Formation continue: Le bpa veut renforcer la sécurité des trajets professionnels	28
	Education: Trente bougies pour le Courier bpa enfants	29
Le conseil	Projets:	
	«Familles bienvenues»: les délégués du bpa veillent à la sécurité	32
	Sentiers raquettes balisés	33
	Les revêtements de sol ne doivent pas provoquer d'accidents	34
	L'analyse technique des accidents:	
	une condition préalable à l'assainissement des routes	35
	Audit de sécurité de la Seetalplatz à Lucerne	36
La sécurité des produits	Contrôles:	
	Contrôles par sondage LSPro	38
	Le label de sécurité du bpa au service de la prévention des accidents	39
La communication	Campagnes:	
	Franky Slow Down – un ange culte	42
	«En forme pour conduire?» – la campagne du bpa pour la prévention de l'alcool au volant	43
	Test du QI automobile sur www.qi-auto.ch	44
	Internet: Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la prévention est en ligne!	45
Le réseau	Collaborations:	
	Une collaboration fructueuse avec les instituts de recherche européens	48
	Programme prioritaire consacré aux chutes: nombre d'accidents peuvent être évités!	49
	Noyades: ensemble, du savoir à la conception du programme	50



Le bpa

Un million d'accidents non professionnels par année: il reste encore beaucoup à faire pour réduire ce nombre considérable. Le bpa s'y emploie jour après jour, au gré d'activités diverses dans ses quatre domaines d'activité.

Organisation

Conseil de fondation

Président

Ulrich Fricker, président de direction de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva), Lucerne; représentant de la Suva

Vice-président

Diether Kuhn, département Management du marché, La Mobilière, Berne; représentant de l'Association suisse d'assurances (ASA)

Membres

Beat Arnet, chef de la division des services prévention de la Suva, Lucerne; représentant de la Suva

Dominique Babey, chef de section Marché du travail/Assurance-chômage SECO, Berne; représentant de la Suva

Edouard Currat, membre de la direction de la Suva, Lucerne; représentant de la Suva

Markus Deplazes, membre de la direction de «Zurich», Opfikon-Glattbrugg, responsable du centre de compétences des dommages corporels; représentant de l'ASA

Natalie Imboden, secrétaire régionale/coresponsable de la région de Berne, Unia Berne; représentante de la Suva

Werner Jeger, vice-directeur de l'Office fédéral des routes (OFROU), Berne; président et représentant du Fonds de sécurité routière (FSR)

Stefan Kaufmann, directeur de santé suisse, Soleure; représentant des autres assureurs regroupés

Richard Lüthert, responsable Marketing Services AXA Winterthur, Winterthur; représentant de l'ASA

Heinz Roth, responsable de la prévention à l'ASA, Zurich; représentant de l'ASA

Urs Wernli, président central de l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), Berne; représentant de la Suva

Direction

Brigitte Buhmann, directrice
Stefan Siegrist, directeur suppléant
Jörg Thoma, vice-directeur
Guido FÜRER
Paul Reichardt

Divisions et sections

Direction

Brigitte Buhmann, directrice

Finances

Kurt Fellinger

Service de presse

Rolf Moning

Daniel Menna

Magali Dubois

Recherche/Formation

Stefan Siegrist, directeur suppléant

Recherche

Roland Allenbach

Education

Christian Scherer

Formation

Markus Hubacher

Conseil/Délégués à la sécurité

Jörg Thoma, vice-directeur

Technique de la circulation

Christian A. Huber

Sport

Fränk Hofer

Habitat/Loisirs/Produits

Manfred Engel

Délégués à la sécurité

Rolf Winkelmann

Communication/Affaires publiques

Guido FÜRER

Campagnes/Marketing

Peter Matthys

Publications/Langues

Magali Dubois

Logistique/Droit/Personnel

Paul Reichardt

Droit/Personnel

Martin Leu

Informatique

Peter Schöenthal

Logistique

Zita Schroeter

Le bpa occupe 124 personnes (dont 4 apprentis), ce qui correspond à 99,3 postes à temps complet.

Etat au 31 décembre 2010

Au fil du temps

Janvier

Le bpa publie une étude approfondie relative au niveau de sécurité sur les routes alémaniques, romandes et tessinoises. Les résultats sont présentés lors de deux conférences de presse le 19 janvier 2010. Il en ressort entre autres qu'entre 1997 et 2007, les accidents graves de la circulation ont diminué de 21 % en Suisse alémanique, alors que la baisse n'était que de 7 %, respectivement 10 % en Suisse romande et au Tessin. Le bpa entend utiliser ces connaissances pour cibler davantage son travail de prévention.

Février

Les sondages annuels réalisés par le bpa auprès des postes de police cantonaux révèlent que le nombre des victimes de la route a légèrement diminué en 2009: 349 personnes ont perdu la vie (2008: 357/–3 %), alors que 4708 ont été grièvement blessées (2008: 4780/–3 %).

Les journées test de casques organisées par le bpa depuis 2004 se soldent par un franc succès. La campagne «Casque et respect sur les pistes» du bpa, de l'Association suisse d'assurances (ASA) et de la Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega) prend ainsi fin. De 28 % en 2003, le taux de port du casque est passé à 76 % durant l'hiver 2009–2010 chez les skieurs. Les efforts de sensibilisation semblent avoir porté leurs fruits.

Mars

Grand succès pour l'ange Franky Slow Down, qui débarque au 80^e salon de l'auto de Genève. Ses fans ont l'occasion de poser avec lui et sa Concept Car SloMo 1.0 ainsi que d'en apprendre davantage sur les méfaits de la vitesse au volant.

Avril

De nouvelles prescriptions concernant la sécurité des enfants en voiture entrent en vigueur le 1^{er} avril. Les enfants de moins de 1 mètre 50 ou jusqu'à 12 ans doivent être protégés par un dispositif de retenue pour enfant adapté. En collaboration avec le TCS, le bpa publie en neuf langues l'Infotech «Sièges d'enfants», ainsi qu'un complément intitulé «Enfants en voiture. Assurer correctement selon l'âge». La nouvelle loi suscite des réactions enflammées de part et d'autre, en Suisse romande particulièrement. Pourtant, les crash-tests ne laissent planer aucun doute: un enfant assuré uniquement avec une ceinture de sécurité n'a que peu de chances de sortir indemne d'une collision, les habitacles étant conçus pour des personnes adultes mesurant plus de 150 cm.

Mai

Près de 2,5 millions d'excès de vitesse sont commis en Suisse chaque année. Et la vitesse est la principale cause des accidents graves de la circulation. Sur mandat du Fonds de sécurité routière (FSR), le bpa publie un dossier de sécurité sur ce thème, mettant au jour les mesures de prévention les plus prometteuses dans les domaines des contrôles, des campagnes et des infrastructures.

Juin

Les polices cantonales romandes et bernoises, le bpa, la section vaudoise du TCS et la commission de sécurité routière de la Fédération motocycliste suisse (FMS) accueillent les motards de passage au col du Pillon le 13 juin. Des gendarmes motocyclistes sont présents pour répondre aux questions. Outre du matériel d'information sur les dangers spécifiques à la conduite motocycliste, les visiteurs assistent à des concerts live du groupe «Da Sign & The Opposite», interprète du titre «Slow down. Take it easy».

Juillet

La nouvelle loi sur la sécurité des produits (LSPro) entre en vigueur. Dans son rôle d'organe d'exécution, le bpa est responsable de la sécurité générale. Ce domaine couvre les appareils de sport et de loisirs, les machines utilisées à titre privé, les meubles et les équipements de protection individuelle comme les casques. Le bpa se voit doté de compétences accrues pour intervenir en présence d'un produit dangereux.

Afin de démentir un certain nombre de préjugés les concernant, le bpa publie des chiffres relatifs aux seniors au volant. Conclusion: les conducteurs âgés ne se démarquent que relativement rarement de manière négative et ne représentent pas de danger particulier sur la route.

Août

Le bpa mène son enquête semestrielle. Durant les six premiers mois de 2010, le nombre de blessés graves sur les routes suisses a de nouveau reculé par rapport à la même période de l'année précédente (1815/-15 %). Le nombre de tués (151) reste au même niveau qu'au premier semestre 2009.

Septembre

La conseillère nationale Marie-Thérèse Weber-Gobet (PCS/FR) interroge le Conseil fédéral sur la question d'une introduction du port obligatoire du casque pour les vélos électriques atteignant des vitesses supérieures à 25 km/h. Son interpellation réjouit le bpa, occupé à mener la réflexion au sein d'un groupe de travail constitué par l'OFROU. Le bpa poursuivra son travail de sensibilisation des milieux politiques à la question.

Octobre

Le Conseil fédéral adopte le message concernant Via sicura et soumet le programme visant à renforcer la sécurité sur les routes suisses au Parlement. Pour le bpa, il s'agit d'un pas de plus dans la bonne direction au vu des souffrances occasionnées par les accidents de la circulation et des coûts matériels de l'ordre de 6,5 milliards de francs chaque année.

Novembre

Grâce aux systèmes d'assistance à la conduite, jusqu'à 50 % des accidents graves pourraient être évités. Ces systèmes intelligents présentent donc un énorme potentiel pour la sécurité routière. Les moyens d'en accélérer la diffusion, encore trop modeste, sont discutés au 12^e Forum du bpa. Dans le cadre de la 4^e Journée nationale de la lumière, à laquelle le bpa est associé chaque année, près de 300 personnes munies de matériel réfléchissant participent à une course à Berne au bénéfice d'enfants accidentés. Multiple championne du monde de course d'orientation, la Suisse Simone Niggli-Luder parraine cet événement.

Décembre

Une collaboration voit le jour entre Nez Rouge et le bpa. Les conducteurs bénévoles distribuent le flyer d'information de la campagne «En forme pour conduire?» de même qu'un petit recueil de recettes de cocktails sans alcool.

Le bpa se félicite de l'adoption par le Parlement d'une loi visant à encadrer l'activité des guides de montagne et des fournisseurs de sports à risque. Désormais, tous les prestataires devront obtenir une autorisation et se doter d'une assurance responsabilité civile. Une victoire pour la prévention des accidents.

Le bpa dans les médias

En 2010, 4535 coupures de presse et présences du bpa à la radio ou à la TV ont été recensées. L'information a sensiblement augmenté sur les portails en ligne étoffés des grands groupes de presse. Au début de l'année, l'étude consacrée aux disparités régionales des accidents de la route a trouvé un écho considérable dans les médias, notamment en Suisse romande et au Tessin. La publication des chiffres des accidents de l'année 2009 a aussi suscité une couverture médiatique importante. Jamais le nombre de morts (349) et de blessés graves (4708) n'avait été aussi bas. L'évolution est notamment positive chez les passagers de voitures de tourisme. La situation, bien plus préoccupante chez les usagers de la route vulnérables (piétons et cyclistes), a donné lieu à de nombreuses demandes et articles critiques tout au long de l'année. Le thème des seniors au volant a aussi été abordé. Le bpa a précisé à plusieurs reprises que les conducteurs plus âgés ne se démarquent que relativement rarement de manière négative. Du côté des sports de neige, le taux élevé de port du casque (76 %) durant l'hiver 2009–2010 a reçu un écho favorable dans les médias, concluant ainsi la campagne de plusieurs années sur une note très positive. Après deux accidents mortels, la luge a focalisé l'attention en fin d'année. C'est avec stupeur que le public a appris que ce sport d'hiver recèle des risques à ne pas sous-estimer. Chaque année, près de 10 000 personnes se blessent en faisant de la luge.

2011–2015: poursuite de notre action

Un million d'accidents non professionnels par année: il reste encore beaucoup à faire pour réduire ce nombre considérable. Le programme pluriannuel 2011–2015 expose nos axes prioritaires et les mesures de prévention prévues. En voici un bref aperçu.

Malgré des efforts de prévention intensifs, le nombre d'accidents de loisirs ne cesse de croître en Suisse depuis des années. Près d'un million de personnes se blesse chaque année dans un accident non professionnel – 100 000 dans un accident de la circulation, 300 000 dans le sport et 600 000 dans l'habitat et les loisirs. Quelque 80 000 personnes subissent des blessures moyennement graves à graves, 3 000 des blessures si graves qu'elles restent invalides à vie, et 2 000 décèdent des suites de l'accident. Des accidents non professionnels ayant une issue fatale, 1 500 environ se produisent dans l'habitat ou les loisirs, 330 dans la circulation routière et 130 dans le sport.

Pour formuler les objectifs de prévention 2011–2015, le bpa a tenu compte de la nécessité d'agir, des connaissances sur l'impact des mesures de prévention, du cadre social et politique ainsi que des ressources à disposition, tant au bpa que chez les partenaires de prévention. Les objectifs fixés présupposent le soutien du monde politique et économique ainsi que celui des partenaires actifs dans la prévention.

La recherche au cœur de l'activité de prévention

En premier lieu, le bpa entend renforcer l'influence de la recherche sur les activités de prévention, les siennes et celles de ses partenaires. En tant que centre de compétences, le bpa s'engage en faveur d'un travail de prévention fondé sur les connaissances. Ses activités se conforment à l'état de la recherche et aux règles de bonnes pratiques reconnues comme efficaces en matière de prévention. La recherche doit donc s'impliquer toujours plus fortement pour déterminer les champs d'action prioritaires, mais aussi la façon dont le bpa transmet ses connaissances en matière de conseil, de formation et de communication.

Des lacunes à combler auprès du jeune public

La promotion de la sécurité à l'école se fait notamment avec les instructeurs de la circulation et les enseignants qui reçoivent, avec les Safety Tools, le savoir nécessaire à la prévention auprès des enfants et des adolescents. Il existe cependant une importante lacune dans la sensibilisation à la sécurité chez les 16–18 ans. Pour y remédier, le bpa entend élaborer avec ses partenaires un guide des bonnes pratiques pour le travail de sécurité dans l'enseignement obligatoire et post-obligatoire. En outre, il souhaite développer un module de cours à l'intention des personnes qui promeuvent la sécurité au niveau post-obligatoire.

Domaines de conseil élargis

Chaque année, le bpa élabore des centaines d'expertises à l'intention des autorités communales et cantonales concernant la circulation routière, les complexes scolaires et sportifs, les centres commerciaux, les places de jeux, etc. Afin d'optimiser l'efficacité de son activité de conseil, le bpa a développé un concept de réponse en cascade: les risques faibles sont traités par les délégués bpa dans les communes, alors que les risques plus élevés sont du ressort des chefs-délégués ou des spécialistes du bpa. Par ailleurs, en matière de circulation, le bpa attend beaucoup du projet Via sicura, qui prévoit de développer les Road safety audits (audits de sécurité pour les projets d'infrastructure routière).

Des délégués à la sécurité toujours plus spécialisés

Avec toujours plus de conseils de sécurité de petite envergure dans leurs communes, le champ d'action des délégués à la sécurité s'est étendu ces dernières années. La mise en œuvre de l'approche en cascade doit être consolidée ces prochaines années, notamment par le biais de formations continues destinées aux chefs-délégués et aux délégués bpa à la sécurité, appelés à devenir des spécialistes de la sécurité au niveau communal.

Davantage de contrôles de produits

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010, la loi sur la sécurité des produits (LSPro) implique une harmonisation de la législation suisse avec la directive européenne relative à la sécurité générale des produits. Pour le bpa, il en résulte des tâches supplémentaires, à savoir des analyses de produits plus étendues par le biais du système européen d'alerte rapide concernant les produits de consommation non alimentaires (RAPEX), d'une part, et un nombre de produits contrôlés plus élevé, d'autre part.

Une communication ciblée

La communication est indispensable pour que la prévention des accidents soit efficace. Que ce soit par le biais de campagnes réalisées en collaboration avec des partenaires, de publications, de relations médias ou d'Internet, le bpa vise à augmenter le degré de sensibilisation de la population aux dangers d'accidents et à influencer sur les comportements. Pour ce faire, il tient compte des spécificités de ses publics cibles et adopte les moyens de communication optimaux pour les atteindre.

Une meilleure coordination grâce aux programmes prioritaires

En plus du mandat de prévention générale, la loi prévoit que le bpa coordonne «les efforts de même nature». L'instrument des programmes prioritaires a été élaboré dans ce but. Ces programmes sont définis sur la base des enseignements de la recherche accidentologique, mis en œuvre avec les partenaires. Ils servent donc de feuille de route aux acteurs de la prévention des accidents non professionnels pour la coordination et l'harmonisation des mesures. Sept programmes prioritaires occuperont le bpa entre 2011 et 2015: nouveaux conducteurs, sports de neige, vélo, chutes, motocyclistes, sports de montagne (été) et vitesse.

Pour télécharger le programme pluriannuel 2011–2015 du bpa:

www.bpa.ch/commander, N° d'article 1.013

Comptes annuels 2010

Bilan au 31 décembre

Actif	2010		2009	
	CHF (en milliers)	%	CHF (en milliers)	%
Liquidités	3 224	15,98	2 593	13,71
Créances				
• clients	312	1,54	241	1,27
• autres	2 944	14,60	2 768	14,63
Stock d'imprimés	p.m.		p.m.	
Actifs transitoires	1 333	6,61	1 120	5,92
Actifs circulants	7 812	38,73	6 721	35,52
Machines, mobilier, véhicules	p.m.		p.m.	
Immobilisations financières	12 357	61,27	12 200	64,48
Actifs immobilisés	12 357	61,27	12 200	64,48
Total	20 169	100,00	18 921	100,00

Passif	2010		2009	
	CHF (en milliers)	%	CHF (en milliers)	%
Exigibilités à court terme				
• fournisseurs	1 164	5,77	1 710	9,04
• autres	1 139	5,65	314	1,66
Passifs transitoires	762	3,78	905	4,78
Provisions	100	0,50	100	0,53
Délimitations du budget	1 025	5,08	504	2,66
Fonds étrangers	4 189	20,77	3 533	18,67
Capital de fondation	200	0,99	200	1,06
Moyens disponibles pour prestations de prévention	2 349	11,65	1 758	9,29
Réserves	13 431	66,59	12 215	64,56
Excédent de produits	0	0,00	1 215	6,42
Fonds propres	15 980	79,23	15 388	81,33
Total	20 169	100,00	18 921	100,00

Comptes d'exploitation du 1^{er} janvier au 31 décembre

Produits	Exercice 2010		Exercice 2009	
	CHF (en milliers)	%	CHF (en milliers)	%
Contribution LAA ordinaire	18 686	73,33	19 111	70,39
Mandat de prestations FSR	2 675	10,50	2 694	9,92
Financement de projets FSR	705	2,77	287	1,06
Campagne en partenariat FSR	988	3,88	1 013	3,73
Prestations de prévention diverses	2 209	8,67	2 823	10,40
Produits divers	44	0,17	7	0,03
Résultat financier	177	0,70	1 215	4,48
Total	25 483	100,00	27 149	100,00

LAA = loi sur l'assurance-accidents; FSR = Fonds de sécurité routière

Charges	Exercice 2010		Exercice 2009	
	CHF (en milliers)	%	CHF (en milliers)	%
Charges de personnel	14 416	56,57	14 293	52,65
Infrastructure, administration	2 430	9,53	2 553	9,40
Recherche	1 209	4,74	880	3,24
Formation	1 363	5,35	1 393	5,13
Conseils	143	0,56	101	0,37
Délégués bpa à la sécurité	347	1,36	335	1,23
LSPro	102	0,40	55	0,20
Communication	3 538	13,88	4 042	14,89
Coopérations, campagne en partenariat FSR	1 345	5,28	1 315	4,84
Mutation des moyens disponibles pour prestations de prévention	591	2,32	965	3,56
Excédent de produits	0	0,00	1 215	4,48
Total	25 483	100,00	27 149	100,00

LSPro = loi sur la sécurité des produits

Annexe aux comptes annuels

Indications complémentaires relatives à la présentation des comptes selon l'art. 663b CO

1. Valeurs d'assurance-incendie

2010: CHF 5 387 000

2009: CHF 5 387 000

2. Evaluation du risque

Pour garantir la conformité des comptes annuels avec les règles applicables en matière de présentation des comptes ainsi que la régularité du rapport de gestion, des dispositions internes ont été prises. Celles-ci se rapportent aux procédures et systèmes de comptabilité, qui ont été mis à niveau, ainsi qu'à l'établissement des comptes annuels.

Durant l'exercice écoulé, aucun risque qui pourrait causer un préjudice important ou durable à l'état du patrimoine, des résultats ou à la situation financière de l'entreprise n'a été identifié.

4. Autres indications

Aucune autre indication concernant l'annexe aux comptes annuels selon l'art. 663b CO.

Commentaires relatifs aux comptes annuels

Commentaires relatifs au bilan au 31 décembre 2010

Le bilan au 31 décembre 2010 présente un total de CHF 20,2 millions. La hausse de CHF 1,2 million par rapport à l'année précédente s'explique par l'augmentation des moyens disponibles pour les prestations de prévention et la mise en place de nouvelles délimitations du budget.

Actif

Les actifs circulants s'élèvent à CHF 7,8 millions au 31 décembre 2010, contre CHF 6,7 millions l'année précédente. Le plus grand changement découle des liquidités, qui sont désormais garanties pour deux mois environ. Pour les autres créances, le changement s'explique par l'augmentation des versements anticipés effectués aux assurances sociales.

Les actifs immobilisés s'élèvent à CHF 12,4 millions au 31 décembre 2010, contre CHF 12,2 millions l'année précédente. La valeur des immobilisations financières s'est appréciée de CHF 0,157 million en 2010. Comme précédemment, le mobilier, le matériel électronique, etc. apparaissent au bilan moyennant le franc symbolique.

Passif

Les fonds étrangers au 31 décembre 2010 comprennent des exigibilités à court terme pour un montant de CHF 2,3 millions. Les autres exigibilités englobent en particulier le compte courant auprès de la Suva (CHF 888 000). Dans les passifs transitoires, CHF 475 000 concernent les vacances non prises et le solde horaire flexible. L'avoir des collaborateurs en l'espèce a pu être diminué de CHF 258 000. Les délimitations du budget se montent à CHF 1,025 million.

Les fonds propres s'élèvent à CHF 16 millions au 31 décembre 2010. Ils se composent du capital de fondation de CHF 200 000, de réserves de CHF 13,4 millions et de moyens disponibles pour les prestations de prévention de CHF 2,3 millions. Le rapport «réserves/chiffre d'affaires» de 50/50 souhaité par le Conseil de fondation est ainsi assuré.

Commentaires relatifs aux comptes d'exploitation 2010

Les produits et les charges s'élèvent chacun à CHF 25,5 millions. La différence entre les produits et les charges par rapport à l'année précédente s'élève à CHF 1,66 million. Elle s'explique principalement par une baisse des recettes LAA et du résultat financier de même que par la fin des campagnes consacrées aux appuis-tête et aux casques de sports de neige en 2009 (en collaboration avec l'ASA).

Produits

Les produits s'élèvent à CHF 25,5 millions pour 2010 (2009: CHF 27,1 millions). Ils se composent comme suit:

- Les produits provenant du supplément de prime ANP s'élèvent à CHF 18,7 millions, soit 73 %.
- Le Fonds de sécurité routière (FSR) soutient le bpa avec CHF 4,37 millions (17 % des produits), dont quatre mandats de prestations de CHF 2,675 millions au total, le financement de projets pour un montant de CHF 705 000 et le financement de campagnes communes à hauteur de CHF 988 000 (campagne vitesse adaptée CHF 230 000, campagne fatigue au volant CHF 758 000).
- Les recettes provenant des autres activités de prévention se montent à CHF 2,209 millions (8,7 % des produits), les autres produits représentent CHF 44 000.
- Le revenu financier de CHF 177 000 se compose du résultat des intérêts sur les avoirs postaux et bancaires (CHF 22 000) et des produits financiers réalisés (CHF 161 000) et non réalisés (CHF -6000).

Charges

Les charges totales s'élèvent à CHF 25,5 millions. Les charges de personnel représentent environ CHF 14,4 millions, ce qui correspond à 56,6 % de l'ensemble des charges, l'infrastructure et l'administration CHF 2,4 millions ou 9,5 %, et les activités de prévention CHF 8,6 millions ou 33,8 % (y c. l'affectation de CHF 591 000 aux «moyens disponibles pour les prestations de prévention»).

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation du bpa

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Bureau suisse de prévention des accidents bpa comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales à l'acte de fondation et au règlement incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer

une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse à l'acte de fondation et au règlement.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en liaison avec art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Bernadette Koch
Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)

Michael Buchacher
Expert-réviser agréé

Berne, le 6 avril 2011



La recherche

Pierre angulaire de l'ensemble des activités du bpa, la recherche dégage les priorités et fixe les objectifs pour l'entreprise. Entre autres sujets, des analyses effectuées sur mandat du Fonds de sécurité routière ont permis d'approfondir les thèmes brûlants de l'utilisation du téléphone au volant et de la présence toujours plus importante de vélos électriques dans la circulation routière.

Projets

Vitesse: les chauffards ne sont que la pointe de l'iceberg

Dans la série des dossiers de sécurité du bpa, le thème de la vitesse dans le trafic routier motorisé a été abordé en 2010. Principal enseignement: les contrôles de police constituent la mesure la plus efficace contre les accidents dus à la vitesse.

Une vitesse élevée a un double impact sur l'accidentalité: elle renforce à la fois le risque d'accident et la gravité des blessures. Une augmentation de la vitesse moyenne de 2 % (par exemple de 50 à 51 km/h) va de pair avec une hausse de 2 % des dommages matériels, mais de 9 % du nombre de tués. La plupart des accidents mortels dus à la vitesse se produisent sur des routes hors localité. Il s'agit en particulier de pertes de maîtrise ou de dérapages qui impliquent des hommes plutôt jeunes.

Dans les débats publics, la vitesse dans la circulation routière se limite souvent aux «chauffards» et au dépassement de la vitesse maximale autorisée. Mais seul un quart des accidents mortels dus à la vitesse est imputable à un dépassement de la vitesse maximale légale ou signalée. Les mesures de promotion de la sécurité doivent donc aussi s'adresser aux nombreuses personnes qui conduisent plus vite que ne le permettent les conditions.

Les contrôles de police constituent la principale mesure à court et moyen terme contre les accidents dus à des vitesses excessives. Il est nécessaire de les intensifier. Les contrôles effectués par des policiers devraient avoir lieu dans des endroits inattendus et les contrôles automatisés plus fréquemment sur les routes hors localité.

L'Intelligent speed adaptation (ISA) recèle aussi un potentiel considérable de réduction des accidents dus à la vitesse et de leurs conséquences. Ce système adapte la vitesse effective à la vitesse autorisée. Il peut intervenir de différentes manières, en avertissant le conducteur ou en procédant à un freinage automatique notamment. Aujourd'hui, les conditions techniques sont réunies, mais le système n'est de loin pas encore opérationnel pour une application pratique.

Dans les approches visant à changer les comportements, il est recommandé de combiner des campagnes comme «Slow Down. Take it easy» avec d'autres mesures. L'efficacité de la formation en deux phases pour les nouveaux conducteurs doit être soumise à une évaluation de fond. Enfin, il est nécessaire d'étudier l'influence des passagers sur les jeunes conducteurs, car elle semble contribuer à renforcer la propension au risque.

Dans le domaine de l'infrastructure, il faudrait réaliser plus souvent des Road safety audits pour les nouvelles routes et des Road safety inspections pour les routes existantes de sorte qu'elles tolèrent mieux les erreurs de conduite. Les conséquences en seraient atténuées.

Pour télécharger le dossier de sécurité «Le facteur vitesse dans le trafic routier motorisé»:

www.bpa.ch/commander, N° d'article 2.051

(en allemand avec résumé en français)



Vélos électriques et prévention: en route!

Les vélos électriques ont le vent en poupe. Le bpa craint qu'une augmentation de la vitesse aille de pair avec une hausse des accidents. Aussi a-t-il étudié le sujet sur mandat du Fonds de sécurité routière et rédigé une brochure de concert avec les partenaires.

Depuis 2005, les chiffres de vente croissent à vive allure: en 2009, les vélos électriques représentaient presque 7 % des ventes. Ces deux-roues sont dotés d'un moteur électrique pour assister le cycliste au pédalage. Selon le modèle, il est possible de dépasser aisément les 50 km/h. Si l'on considère l'évolution technologique actuelle, on peut miser sur une puissance croissante des moteurs qui équipent les vélos électriques.

Les conducteurs de motocycles légers et de cyclomoteurs doivent porter un casque, prescription qui ne s'applique pas aux conducteurs de vélos électriques. Sur mandat du Fonds de sécurité routière, le bpa a étudié la thématique des vélos électriques et publié une feuille d'information. Des données concrètes sur l'accidentalité en Suisse font néanmoins défaut, car c'est à partir de 2011 que les vélos électriques sont répertoriés séparément dans les procès-verbaux d'accidents de la police.

La feuille d'information, qui s'appuie sur des études étrangères et sur des analyses du risque effectuées par des experts du bpa, cite en particulier les dangers potentiels suivants:

- Comme la vitesse moyenne d'un vélo électrique est plus élevée que celle d'un vélo classique, la distance de freinage est aussi plus longue. Les utilisateurs n'en ont pas toujours conscience.
- Selon les circonstances, les cyclistes habitués à rouler tranquillement ne maîtrisent pas suffisamment la rapidité du vélo électrique.
- Les autres usagers de la route sous-estiment la vitesse des vélos électriques.

Actuellement, les dispositions légales relatives aux vélos électriques ne tiennent pas compte des évolutions technologiques les plus récentes et de la multiplicité des produits sur le marché. Aussi le bpa plaide-t-il en faveur d'une révision de la législation et d'une différenciation des modèles, notamment quant à la vitesse atteinte grâce à l'assistance au pédalage. Il soutient le port obligatoire du casque pour les vélos électriques rapides (assistance au pédalage dépassant 25 km/h).

Suite à la publication de la feuille d'information, le bpa a rédigé une brochure de manière proactive. Celle-ci informe les acheteurs sur les différents dangers et donne des conseils pour choisir un vélo électrique adapté et pédaler en toute sécurité. Cette brochure est le fruit d'une collaboration avec la Suva et les principaux fabricants de vélos électriques. Elle est remise au groupe cible par le biais des magasins de cycles.

A l'adresse www.bpa.ch/commander, vous trouverez la feuille d'information «Elektrofahrräder (E-Bikes)» (en allemand), N° d'article 2.056 et la brochure «Vélos électriques», N° d'article 3.121

Téléphone portable au volant

L'utilisation d'un téléphone portable au volant entrave la capacité de conduire et accroît le risque d'accident. La feuille d'information N° 3 du bpa présente d'importants enseignements.

Notre quotidien est inconcevable sans téléphone portable. En Suisse, il y a désormais plus d'abonnements de portables que d'habitants. Etre atteignable en tout temps et partout, voilà un principe qui n'est pas sans inconvénients. Le bpa s'est notamment demandé si l'utilisation du téléphone portable au volant, qu'il s'agisse de téléphoner ou d'écrire des SMS, nuit à la sécurité routière. D'autant plus que l'on voit tous les jours des conducteurs qui utilisent leur téléphone bien que l'ordonnance sur les règles de la circulation routière interdise toute occupation qui rendrait plus difficile la conduite du véhicule.

La feuille d'information «Telefonieren und SMS-Schreiben am Steuer» («Téléphoner et écrire des SMS au volant», en allemand uniquement) étudie la diffusion des téléphones portables, les motifs, les facteurs de risque et les conséquences sur la sécurité routière. Par ailleurs, elle expose les moyens permettant de prévenir les accidents en lien avec l'utilisation du téléphone au volant. L'analyse de situation se fonde en premier lieu sur l'actualisation de la littérature scientifique correspondante.

Les études scientifiques disponibles s'appuient sur des données qui ont été recueillies de manière très disparate: enquêtes, utilisation de caméras embarquées, simulateurs ou statistique des accidents. Plusieurs indicateurs ont été analysés, tels que temps de réaction, franchissement de ligne, fausse manœuvre ou accidentalité. Les résultats vont tous dans la même direction: téléphoner au volant entrave fortement la capacité de conduire et accroît notablement le risque d'accident. En l'espèce, peu importe que le conducteur utilise un dispositif mains-libres ou un téléphone portable. En outre, les premiers résultats sur les conséquences des SMS au volant révèlent qu'ils accroissent encore le risque d'accident.

Des moyens de prévention sont possibles dans plusieurs domaines:

- Les prescriptions légales peuvent être formulées plus clairement et combinées à une intensification des contrôles.
- Il faut garantir que cette problématique soit concrètement abordée dans le cadre de la formation à la conduite.
- Etant donné que les conducteurs ont tout à fait conscience des risques accrus, les campagnes doivent viser un changement des mentalités quant à l'utilisation du portable au volant.
- Enfin, les systèmes d'assistance à la conduite et les mesures de construction (ralentisseurs, élimination des objets fixes au bord de la chaussée) servent à minimiser les conséquences des mauvais comportements.

**Pour télécharger la feuille d'information
«Telefonieren und SMS-Schreiben am Steuer»
(en allemand uniquement):**

www.bpa.ch/commander, N° d'article 2.050

Protège-poignets: succès d'étape vers la création d'une norme

Depuis 2004, le bpa met tout en œuvre pour réduire les types de lésions spécifiques au snowboard, et notamment les blessures du poignet. Les résultats de l'étude de suivi réalisée cette année sont un succès d'étape vers l'élaboration d'une norme internationale visant à garantir la fonctionnalité des protège-poignets.

Près de 20 % des accidents de snowboard concernent la région des poignets, raison pour laquelle le bpa travaille intensément dans ce domaine de prévention depuis 2004. L'objectif est de réduire les blessures de manière durable. Dans ce contexte, le bpa a lancé un projet visant à améliorer et à garantir la fonctionnalité des protège-poignets.

Dans le domaine du snowboard, il n'existe aucune norme nationale ou internationale qui donne des indications en matière de sécurité (amortissement des chocs et protection contre l'hyperextension du poignet). Partant, l'étude du bpa a eu pour objectif général l'identification et la formulation d'un standard de sécurité dans le cadre de l'élaboration éventuelle d'une norme internationale. Ces deux dernières années, une étude en laboratoire et des simulations informatiques ont permis d'analyser les conséquences d'une sollicitation du poignet par à-coup. Une étude de suivi a vérifié la possibilité de transposer les données récoltées aux situations de chute réelles.

Dans un premier temps, il a fallu développer un gant équipé de capteurs pour déterminer les paramètres de la sollicitation. Une fois le gant validé, une étude de terrain a été réalisée sur vingt snowboarders à Whaleback Mountain Resort (Etats-Unis). Les données recueillies offrent de

précieuses informations au vu de la composition hétérogène de ce groupe en termes de sexe, de morphologie et de niveau. Les résultats montrent que l'étude de laboratoire et les simulations informatiques sont transposables aux situations de chute réelles. Par ailleurs, la saisie synchrone des paramètres de la sollicitation permet pour la première fois de calculer la sollicitation du poignet dans les chutes spécifiques à un sport. Voilà une information essentielle pour l'élaboration éventuelle d'une norme dans le domaine du snowboard.

Evaluation de la campagne de sports de neige

Ces dernières années, le taux de port du casque de sports de neige a très fortement progressé. Durant l'hiver 2009–2010, 76 % des skieurs et snowboarders portaient un casque sur les pistes. Mais quel bénéfice en ont-ils retiré?

Près de 15 % des 100 000 blessures qui se produisent chaque année sur les pistes suisses concernent la tête. Le port d'un casque de sports de neige permet de réduire la fréquence ou du moins la gravité des blessures à la tête. Afin de sensibiliser les skieurs et snowboarders au risque d'accident et les inciter à porter un casque, le bpa a mené la campagne nationale «Casque et respect sur les pistes. 1000 accidents par jour, c'est trop» de 2007 à 2010, de concert avec l'Association suisse d'assurances (ASA) et la Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega).

Au cours de la campagne, le taux de port du casque sur les pistes suisses est passé de 52 à 76 %. Mais la campagne a-t-elle vraiment contribué à cette hausse? Pour creuser cette question, près de 20 000 skieurs et snowboarders ont été observés avant, pendant et après la campagne, et 5 000 d'entre eux interrogés sur leur comportement en matière de casque et sur la campagne.

Les évaluateurs externes de la société Interface Etudes politiques ont conclu qu'une planification cohérente du programme a permis de créer de bonnes conditions pour atteindre les objectifs de sensibilisation et de comportement. La mise en œuvre concrète de la campagne – autre obstacle sur la voie du succès – a également fait l'objet d'une évaluation positive. Les articles dans les médias ont accru la présence de la campagne. Il a toutefois fallu réduire les dépenses en Suisse romande, où la notoriété de la campagne est restée bien moins élevée qu'en Suisse alémanique.

La campagne visait toutefois à renforcer le niveau de sécurité dans les sports de neige. Le manque de confort de même que la sous-évaluation du risque général et personnel d'accident, arguments souvent cités contre le port du casque de sports de neige, se sont fortement estompés. Ainsi, la campagne a pu favoriser la tendance au port du casque.

L'évaluation de la campagne de sports de neige en chiffres

- 6 vagues d'analyse:
hiver 2007/08, 2008/09, 2009/10
- Personnes interrogées de 2006 à 2010:
2825 skieurs et 1948 snowboarders
- Personnes observées de 2006 à 2010:
15 866 skieurs et 3920 snowboarders
- Evolution du taux de port du casque:
2006/07: 52 %
2007/08: 58 %
2008/09: 65 %
2009/10: 76 %

Succès attesté de la campagne de l'ASA «Tête calée – nuque protégée»

Le bpa a évalué la campagne de l'Association suisse d'assurances (ASA) sur le réglage correct des appuis-tête, qui a permis d'éviter plus de 300 accidents impliquant la colonne cervicale.

Le coup du lapin est une blessure assez fréquente dans les accidents de la circulation, notamment en cas de collision par l'arrière. Il s'agit le plus souvent de blessures légères qui guérissent en quelques jours ou semaines. Selon les assureurs, près d'un dixième des personnes touchées souffre toutefois de douleurs chroniques.

Régler correctement les appuis-tête permet de diminuer la fréquence des coups du lapin ou d'en atténuer la gravité. Partant, l'ASA a réalisé une campagne de 2007 à 2009, avec le soutien financier du Fonds de sécurité routière (FSR), visant un réglage correct des appuis-tête. Le message – l'appui-tête doit toucher l'arrière de la tête et être à la même hauteur que le dessus du crâne – a été diffusé par le biais de spots TV, d'affiches, de brochures, des garagistes, de la radio et d'un site Internet. L'évaluation du bpa a révélé que les spots TV et les affiches ont été le plus remarquables.

Une enquête représentative nationale a montré qu'avant la campagne, 45 % des répondants avaient correctement réglé leur appui-tête. Un an après le début de la campagne, cette proportion atteignait 54 % et 56 % l'année suivante. L'amélioration porte plutôt sur le réglage de la hauteur que sur celui de la distance. 70 % des personnes ayant modifié le réglage de leur appui-tête ont indiqué l'avoir fait en raison de la campagne.

Une estimation du risque de distorsion de la colonne cervicale a révélé qu'au cours de la campagne, le réglage correct de l'appui-tête a entraîné une diminution de plus de 300 cas et des économies de plus de 10 millions de francs. L'effet est vraisemblablement supérieur, car un réglage correct permet d'éviter des coups du lapin, mais aussi des lésions légères du cou. Les coûts sont moins élevés, mais ces lésions sont quatre fois plus fréquentes. Par ailleurs, la campagne pourrait aussi avoir un effet durable, car un appui-tête bien réglé restera quelque temps dans cette position. La campagne commune de l'ASA, du FSR et du bpa a été un tel succès que l'ASA la poursuivra sous une forme quelque peu modifiée de 2011 à 2013. Le bpa se chargera de nouveau de l'évaluation.

En chiffres

- 4500 accidents impliquant la colonne cervicale en Suisse chaque année
- Douleurs chroniques chez un blessé sur dix
- Des coûts annuels de l'ordre de 500 millions de francs pour les assurances



La formation

Collaborateurs en entreprise, élèves dans une école, adultes en formation, tous ont un point commun: le bpa peut les sensibiliser à la sécurité grâce à sa palette de formations et à l'étendue de ses réseaux. D'ailleurs, la formation du bpa est désormais représentée au sein d'un projet européen.

Formation continue

Le bpa veut renforcer la sécurité des trajets professionnels

Dans le cadre du projet européen PRAISE (Preventing Road Accidents and Injuries for the Safety of Employees), le bpa développe une offre à l'intention des entreprises afin de renforcer la sécurité des trajets professionnels et pour se rendre au travail.

Quarante pour cent des accidents de la route enregistrés en Europe impliquent des personnes effectuant des déplacements professionnels ou se rendant à leur travail. Six accidents de travail mortels sur dix se produisent dans la circulation routière. Au vu de ces chiffres, le Conseil européen de la sécurité des transports (ETSC) a mis sur pied le projet PRAISE. L'objectif poursuivi est de transmettre aux entreprises le savoir-faire requis pour promouvoir la sécurité routière et accroître la sécurité des trajets professionnels et pour se rendre au travail. Un autre effet positif est attendu: une réduction des accidents durant les trajets de loisirs. Pour les employeurs, les avantages sont une diminution des accidents de la route (accidents professionnels et non professionnels) et des jours d'absence, une baisse des frais d'exploitation, un risque de troubles de santé moins élevé, moins de stress et une plus grande motivation de la part des collaborateurs.

Le bpa est chargé d'adapter le programme aux conditions suisses. Il a élaboré un paquet d'offres avec différents modules comportant des mesures de sécurité et des idées de mise en œuvre pour les entreprises. Les formations destinées aux conducteurs qui se déplacent professionnellement jouent un rôle important en l'espèce. Elles permettent aux multiplicateurs (gestionnaires de flottes, spécialistes de la sécurité, etc.) de transmettre les messages importants aux conducteurs.

Les modules suivants ont été mis sur pied:

- Module 1: bases – détermination et évaluation des risques
- Module 2: fatigue au volant
- Module 3: alcool, drogues et médicaments
- Module 4: inattention au volant

Pour que les modules soient axés sur la pratique, le bpa a intégré Swisscom Suisse SA au projet en qualité d'entreprise pilote, de même qu'un groupe d'entreprises de tailles différentes, membres de l'Association suisse des propriétaires de parcs de véhicules. Les modules leur ont été présentés dans la phase de conception déjà. Ces entreprises ont eu la possibilité d'examiner les mesures proposées, d'en mettre en œuvre et d'en évaluer une partie ou la totalité. Les feedbacks des entreprises ont permis, le cas échéant, d'adapter les modules avant leur remaniement définitif. Ce procédé garantit que les mesures correspondent aux besoins des entreprises, sont adaptées aux conditions-cadres, réalistes et opérationnelles.

Education

Trente bougies pour le Courrier bpa enfants

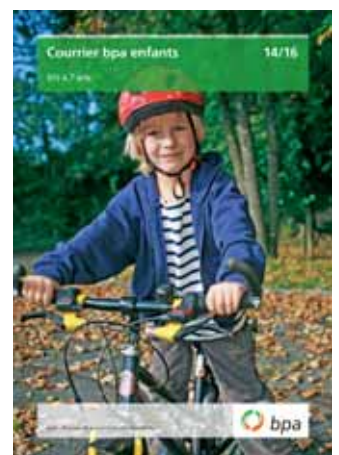
Le Courrier bpa enfants, qui rend attentif aux risques d'accident chez les enfants, revêt une place privilégiée dans la bibliothèque familiale. En Suisse, plus de 200 000 familles reçoivent régulièrement ces brochures très appréciées donnant des conseils de sécurité. Un succès qui remonte à 30 ans.

Le Courrier bpa enfants, dont chaque brochure comprend 8 pages, est envoyé gratuitement tous les six mois aux parents de bébés et d'enfants jusqu'à 8 ans. Les brochures tiennent compte du stade de développement de l'enfant et visent à augmenter la sécurité des jeunes enfants dans l'habitat, lorsqu'ils jouent et font du sport, ainsi que sur la route.

Grâce à des conventions passées avec plus de 800 communes suisses, mais aussi aux adresses obtenues par une entreprise de marketing direct, plus de 200 000 familles bénéficient de ce service du bpa. Celui-ci a fait des émules au-delà des frontières nationales: des organisations ont repris l'idée en Italie et au Tyrol. Plus étonnant encore: l'Afghanistan, la République populaire de Chine et le Qatar font partie des 90 pays où le Courrier bpa enfants est régulièrement envoyé!

Comme tout produit, le Courrier bpa enfants a évolué au fil du temps. Il a été remanié en 1989 et en 1992. Des dessins illustraient alors les messages de prévention. Suite à la dernière mue en 2008, la photographie a fait son apparition. Quatre nouveaux numéros se sont ajoutés à cette occasion, consacrés aux enfants de 7 et 8 ans (avant, la série s'arrêtait à 6 ans). Le Courrier bpa enfants, qui jouit d'une forte popularité d'après les enquêtes du bpa, est également utilisé dans le cadre des cours destinés aux parents et au personnel soignant.

Pour s'abonner gratuitement au Courrier bpa enfants:
www.bpa.ch (rubrique Service)





Le conseil

Concevoir un sentier raquettes balisé, assainir un tronçon routier dangereux, choisir un revêtement de sol adapté pour un bâtiment public: partout, la sécurité joue un rôle essentiel. D'où l'importance de l'activité de conseil du bpa et des échanges réguliers avec les spécialistes et les multiplicateurs.

Projets

«Familles bienvenues»: les délégués du bpa veillent à la sécurité

Le label «Familles bienvenues» distingue les localités et les destinations de vacances qui axent leur offre de manière ciblée sur les besoins et les souhaits des enfants et de ceux qui les accompagnent. Les critères requis englobent aussi la sécurité. Les délégués bpa à la sécurité les passent au crible.

Jusqu'en 2010, près de 25 destinations de la Suisse entière ont reçu le label «Familles bienvenues» de la Fédération suisse du tourisme (FST), qui est attribué pour une durée de trois ans.

La FST a invité le bpa à collaborer sous l'angle de la sécurité à partir de 2010. Dans un projet pilote, Grächen et Engelberg ont été examinés en 2009. L'année suivante, ce fut le tour des régions d'Aletsch-Arena, Davos/Klosters, Flims/Laax/Falera, Triesenberg/Malbun et des communes de Lenk et de Lenzerheide. D'autres destinations seront inspectées en 2011 et 2012.

L'audit débute par une séance à laquelle le chef délégué bpa à la sécurité convie les fournisseurs de prestations touristiques de la station. Les critères de sécurité sont présentés à l'occasion de cette prise de contact. Il s'agit ensuite de choisir les entreprises et les installations publiques à contrôler. Comme il n'est pas possible d'examiner les questions de sécurité sur l'ensemble du lieu, il faut se limiter à des critères spécifiques tels que garde-corps, escaliers, verre, eau et communication avec la clientèle. Le travail du

bpa se conclut par un rapport technique relevant les lacunes de sécurité. L'expérience montre que toute une palette d'endroits dangereux apparaît – revêtements de sol glissants, protections contre les dérapages défectueuses, obstacles. Le bpa ne peut que formuler des recommandations sur la manière de combler les lacunes constatées. Les prestataires (hôtels, piscines couvertes et de plein air, etc.) sont eux-mêmes responsables de la mise en œuvre des mesures.

Cette manière de procéder a pour objectif de créer une infrastructure sûre pour les enfants. Les parents et les accompagnateurs doivent toutefois aussi assumer leur devoir de vigilance. Transmettre aux enfants une conscience adéquate des dangers fait partie des tâches éducatives.

Pour de plus amples informations sur le label «Familles bienvenues» (liste de critères, destinations labellisées, etc.): www.swisstourfed.ch

Sentiers raquettes balisés

Les raquettes sont à la mode. Il n'existe toutefois aucune norme harmonisée en Suisse relative aux sentiers raquettes balisés. Aussi le bpa a-t-il publié un guide pour l'aménagement, la signalisation, l'entretien et l'exploitation de ces sentiers.

Les randonnées en raquettes gagnent en popularité. Rien d'étonnant, car cette activité est associée à la santé, à l'aventure, à la détente dans la nature et à la bonne forme hivernale. Elle peut être pratiquée à tout âge et sans grandes connaissances préalables, et constitue un bon complément aux autres activités et sports d'hiver. On peut acheter ou louer des raquettes dans nombre de magasins de sport. Grâce aux raquettes, des régions jusque-là interdites en hiver au non-skieur lui sont accessibles. Mais il va aussi souvent se trouver dans l'habitat d'animaux sauvages et dans des zones d'avalanches. Ces dernières années, un à deux adeptes de la raquette ont eu chaque année un accident mortel, le plus souvent dans des avalanches.

Des sentiers raquettes balisés permettent de réduire cette accidentalité. Les randonneurs y recourent volontiers, car le balisage permet de pratiquer la raquette en toute sécurité et en accord avec la nature. Il n'existe aucune base légale ou directive en Suisse relative à l'aménagement de sentiers raquettes balisés, encore réalisé de manière régionale et avec différents systèmes de signalisation. Aussi, le bpa a décidé, en collaboration avec les différents partenaires, d'élaborer un guide. Il espère ainsi proposer une aide à tous ceux qui désirent promouvoir une pratique de la raquette sûre et respectueuse de l'environnement.

Le guide montre:

- comment planifier de tels sentiers,
- comment les baliser de manière uniforme,
- comment garantir une sécurité maximale aux usagers ainsi que la protection de la faune et de la nature,
- comment définir les mesures de communication nécessaires.

Pour télécharger le guide «Sentiers raquettes balisés»: www.bpa.ch/commander, N° d'article 2.059



Les revêtements de sol ne doivent pas provoquer d'accidents

Chaque année, on comptabilise près de 170 000 chutes de plain-pied. Les causes peuvent être des revêtements de sol inappropriés ou glissants. En 2010, le bpa a publié une documentation technique sur le sujet, qui est utilisée dans le cadre du cours «Revêtements de sol sûrs».

Pour la plupart d'entre nous, marcher est un acte automatique et quotidien, raison pour laquelle nous avons tendance à négliger le risque de chute encouru. Les causes des chutes sont à chercher dans les caractéristiques du revêtement de sol, sa propreté ainsi que dans les chaussures portées ou le comportement.

L'accumulation de questions sur ce thème montre que, ces dernières années, le bpa est de plus en plus perçu comme un expert dans le domaine des revêtements de sol antidérapants. La documentation technique «Revêtements de sol: liste d'exigences» donne de précieux conseils en l'espèce. Pour pouvoir proposer et prendre des mesures de prévention adéquates, il est souvent indispensable de déterminer les propriétés antidérapantes des revêtements de sol sur place à l'aide d'un appareil de mesure de la résistance au glissement. Avantage de ces appareils: ils permettent aussi de mettre en évidence de façon simple l'altération des propriétés antidérapantes sous l'influence de l'usure ou de la saleté.

Le bpa est convaincu qu'un choix de revêtements de sol appropriés et un entretien adéquat permettent de réduire sensiblement le nombre de chutes. Un cours consacré aux «Revêtements de sol sûrs» a été organisé pour la première fois dans un souci de transmission du savoir. Il s'adresse aux professionnels de la construction qui s'occupent du choix et de l'assainissement de revêtements de sol spécifiques. Les participants découvrent les méthodes qui permettent

de mesurer les propriétés antidérapantes. Ils apprennent à utiliser la documentation technique «Revêtements de sol: liste d'exigences» dans la pratique et reçoivent des conseils d'entretien et de nettoyage des sols. Des exemples tirés de la pratique, de même que des domaines de l'architecture et de la sécurité complètent le cours, qui se déroule sur une demi-journée.

Les mesures suivantes sont importantes pour améliorer les propriétés antidérapantes des revêtements de sol:

- Etablir un profil d'exigences
- Définir un groupe d'évaluation en fonction du lieu d'intervention à l'aide de la documentation «Revêtements de sol: liste d'exigences»
- Choisir un matériel correspondant
- Exiger un certificat actuel sur les propriétés antidérapantes

Pour télécharger la documentation technique «Revêtements de sol: liste d'exigences»:

www.bpa.ch/commander, N° d'article 2.032

L'analyse technique des accidents: une condition préalable à l'assainissement des routes

Le bpa aide le service des ponts et chaussées du canton de Fribourg dans le cadre d'une analyse technique en vue de l'assainissement d'un tronçon de route. Il propose des mesures visant à renforcer la sécurité.

Une analyse technique des accidents permet d'identifier les endroits particulièrement dangereux du réseau routier. Sur cette base, il en découle des recommandations appropriées pour le projet d'assainissement.

Le service des ponts et chaussées du canton de Fribourg envisage d'assainir un tronçon de la route Fribourg-Payerne, entre la localité de Prez-vers-Noréaz et la frontière vaudoise. Partant, il a chargé le bpa de réaliser une analyse technique des accidents du tronçon, qui servira de base au projet d'assainissement.

L'analyse technique des accidents est un procédé d'analyse systématique fondé sur les normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS). Le tronçon faisant l'objet de l'analyse est divisé en intervalles de longueur définie. Si les valeurs relevées dépassent les valeurs critiques correspondantes, l'intervalle est qualifié de lieu d'accidents (priorité d'assainissement moins élevée). Si elles dépassent les valeurs maximales (également définies dans les normes), on parle de point noir (avec une priorité d'assainissement élevée).

Sur le tronçon examiné sur mandat du canton de Fribourg, le bpa a relevé quatre lieux d'accidents, mais aucun point noir. Sur plusieurs sections, il a aussi constaté des lacunes qui ne sont pas assez graves pour parler de lieux d'accidents, mais qu'il s'agit de combler à l'occasion de l'assainissement du tronçon.

Le bpa a proposé un assainissement en deux étapes pour que sa réalisation soit le plus économique possible. La première étape comprend le marquage de lignes de direction, l'amélioration de la signalisation, l'éclairage et la visibilité. Ces mesures peuvent être concrétisées à court terme afin d'améliorer la sécurité rapidement et à moindre coût. Les mesures concernant la géométrie de la route, plus dispendieuses, doivent être exécutées dans un second temps, lors de l'assainissement complet du tronçon.

Cas pratique en bref

Tronçon examiné

4,5 km de la route cantonale axe 2100, tronçon Prez-vers-Noréaz – frontière avec le canton de Vaud

Analyse des accidents

38 accidents en 5 ans, 1 décès, 35 blessés

Analyse de situation des principaux lieux d'accidents

Dans un cas, la géométrie des virages ne correspond pas à la vitesse autorisée, le tracé est peu perceptible, l'éclairage insuffisant; dans le second cas, la visibilité est insuffisante au carrefour, lequel est peu perceptible, la signalisation est insuffisante.

Audit de sécurité de la Seetalplatz à Lucerne

Les conditions de trafic au nord de Lucerne, notamment à la Seetalplatz, ne satisfont plus aux exigences actuelles. Le canton de Lucerne a chargé le bpa d'examiner la conception du projet sous l'angle de la sécurité.

Le canton de Lucerne a fait élaborer un avant-projet de transformation des infrastructures destinées au trafic sur la route cantonale N° 13 au nord de Lucerne. Les conditions de trafic dans la section Sprengi, Gerliswilstrasse, Seetalplatz et Reussbühl ne correspondent plus aux exigences actuelles. Le bpa a été chargé de réaliser un audit de sécurité du projet avant la procédure de consultation.

La méthode se fonde sur la norme SN 641 712 «Audit de sécurité pour les projets d'aménagements routiers» de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS). Les auditeurs ont réalisé deux évaluations des éléments de l'aménagement de l'espace routier. La première a porté sur la comparaison entre le projet et la norme, la seconde entre l'état actuel et le projet. Ils ont aussi procédé à l'évaluation des caractéristiques déterminantes pour la sécurité (aucune importance/faible/moyenne/élevée). Le rapport se limite aux lacunes ayant une importance élevée pour la sécurité et formule des recommandations visant à améliorer le projet et combler les lacunes de sécurité constatées.

Le projet permet clairement d'escompter un gain de sécurité, en raison notamment de la simplification des relations de trafic et de la séparation systématique des transports publics et du trafic des deux-roues légers par rapport au trafic individuel motorisé à la Seetalplatz.

Ce projet va considérablement renforcer la sécurité des usagers de la route, en particulier si les adaptations proposées par le bpa sont réalisées.

Informations clés sur le projet

Durée Février à avril 2010

Partenaires/

participants Canton de Lucerne, communauté d'ingénieurs

Objectifs Evaluation du projet du point de vue des lacunes de sécurité.
Prise en compte dans la phase de conception des mesures visant à renforcer la sécurité routière.



La sécurité des produits

La nouvelle loi sur la sécurité des produits (LSPro) est entrée en vigueur. Le bpa s'est vu confier un mandat plus large dans ce domaine et procède désormais à plus de contrôles. En 2010, les vélos d'enfants étaient notamment sur la sellette.

Contrôles

Contrôles par sondage LSPro

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la Suisse dispose d'une nouvelle loi dans le domaine de la sécurité des produits, la LSPro (loi sur la sécurité des produits). Dans ce cadre, le bpa a la compétence pour donner des instructions. En 2010, il a notamment examiné les vélos d'enfants.

Le bpa définit la sélection de produits à contrôler par sondage sur la base d'évaluations du risque, suite à de nouvelles exigences relatives aux produits ou à de multiples réclamations concernant des lacunes dans certains domaines. C'est ce qui permet aux contrôles par sondage de déployer un effet maximal sur le marché.

En 2010, le bpa a effectué quatre contrôles par sondage systématiques dans le domaine particulier de la surveillance du marché: les vélos d'enfants, les fixations de ski, les tronçonneuses et les aires de jeux pour enfants. Fort heureusement, la sécurité des objets testés s'est avérée bonne.

La procédure est similaire pour chaque contrôle. Dans le cadre des vélos d'enfants, par exemple, le bpa en a acheté huit au hasard dans de grands magasins de sport spécialisés de toute la Suisse et les a testés par rapport à leur sécurité. Les roues ont été examinées à l'interne quant à la norme européenne relative aux vélos d'enfants. Tous les vélos ont alors été contrôlés selon un catalogue d'exigences particulier, puis par un laboratoire d'expertise externe.

Les procès-verbaux d'expertise évalués par le bpa ont révélé que six des vélos d'enfants testés satisfaisaient aux exigences pour l'essentiel. Les freins de la roue avant étaient trop puissants dans l'un des cas, ce qui aurait pu provoquer une chute en avant. Pour l'autre vélo, le guidon s'est cassé lors de l'essai de résistance dynamique. Au vu de ces défauts, le bpa a ouvert deux procédures de contrôle et pris les mesures nécessaires.

Cet exemple montre que les contrôles par sondage permettent d'améliorer les produits et de soutenir la prévention des accidents.

La LSPro en un coup d'œil

Le bpa est l'organe compétent pour le contrôle des produits dans le domaine des accidents non professionnels. Si un contrôle révèle que les exigences de sécurité n'ont pas été respectées, la mise sur le marché d'un produit peut être interdite. Le cas échéant, le bpa peut en avvertir la population. Par ailleurs, la LSPro comprend aussi des dispositions pénales relatives à la mise sur le marché, intentionnellement ou par négligence, de produits qui ne satisfont pas aux exigences de sécurité et mettent ainsi en danger la santé ou la sécurité des utilisateurs ou de tiers. Dans ce cadre, le bpa contribue à ce que les consommateurs suisses puissent acheter des produits les plus sûrs possible.

Le label de sécurité du bpa au service de la prévention des accidents

Le label de sécurité du bpa vise à promouvoir des produits conçus de manière à éviter les accidents ou à en amoindrir les conséquences. Ainsi, le bpa veut soutenir ces produits et les faire mieux connaître.

Il existe une quantité de produits utiles et sûrs, auxiliaires dans les situations dangereuses du quotidien. Une prise équipée d'un interrupteur de protection à courant de défaut, par exemple, protège contre toute électrocution avec un appareil défectueux; un sol glissant devient antidérapant grâce à un traitement spécial; un mauvais appui-tête est rehaussé. Souvent, les consommateurs ne connaissent pas ces produits, ou c'est le contraire: ils connaissent plusieurs produits ayant un effet similaire, mais ne savent pas lequel déploie une protection optimale. Le label de sécurité du bpa attire d'une part l'attention sur ces produits et, d'autre part, simplifie la décision lors de l'achat.

Les produits qui obtiennent le label de sécurité ont été évalués positivement par le bpa par rapport à leur utilité pour la prévention des accidents. Les produits qui sont uniquement conformes aux prescriptions légales ou aux normes ne sont pas labellisés; ils doivent présenter un aspect supplémentaire, utile et significatif en termes de

sécurité pour obtenir cette distinction.

Durant l'année sous revue, 34 produits ont été expertisés dans les domaines habitat et loisirs, sport et sécurité routière. Dans la majorité des cas, il était clair dès le début que ces produits ne satisfaisaient pas aux exigences du label de sécurité. Huit seulement ont rempli les critères d'exigence et obtenu le label, par exemple des revêtements de sol antidérapants en PVC et un système de sécurité permettant une surveillance complémentaire pour les piscines publiques couvertes ou en plein air.

Pour de plus amples informations:

www.bpa.ch (rubrique «Produits sûrs»)





La communication

A la fois créatives et motivantes, les campagnes du bpa connaissent un large écho auprès des médias et du grand public. 2010 a vu la poursuite de divers programmes de sensibilisation lancés les années précédentes. Car on ne le sait que trop bien: la route est longue jusqu'aux changements durables de comportements!

Campagnes

Franky Slow Down – un ange culte

Dans la campagne de sensibilisation à la vitesse adaptée «Slow down. Take it easy», le bpa et l'Association suisse d'assurances (ASA) sont sortis des sentiers battus – avec un succès sans pareil.

En octobre 2009, l'ASA et le bpa ont lancé une campagne de sensibilisation de trois ans consacrée à la vitesse adaptée, intitulée «Slow down. Take it easy». Pour atteindre son public cible – les conducteurs de 18 à 30 ans, les motocyclistes de tous âges et les futurs automobilistes de plus de 16 ans, la campagne est sortie des sentiers battus et a recouru aux moyens de communication qui imprègnent le quotidien du jeune public cible.

Et avec succès: la page Facebook de la campagne a connu un afflux de fans sans précédent pour la Suisse. Ils étaient déjà 70 000 fin 2009, et plus de 100 000 à la fin mars 2010. Quelques mois plus tard, soit à la fin de l'année, le nombre de fans avait doublé. Franky Slow Down, l'ange sympathique, jouit d'une grande popularité dans de nombreux milieux, et en particulier lors d'apparitions dans les rues de Zurich, au salon de l'auto à Genève ou à l'«Auto Zürich». Son sosie, employé par la police cantonale fribourgeoise et également chouchou des photographes, est apparu plusieurs fois dans les journaux romands. L'autocollant avec le logo de la campagne orne de plus en plus de voitures sur les routes suisses. La chanson et la marque «Slow Down. Take it easy» sont bien connues du public cible – et dans des proportions inattendues. Aussi l'un des objectifs de la campagne est-il atteint.

L'objectif principal reste cependant de provoquer de manière durable, chez les usagers de la route visés par la campagne, le changement d'attitude et de comportement voulu. Ainsi, il est important d'aller à la rencontre du public cible. En été

2010, par exemple, une journée de prévention s'est déroulée au col du Pillon dans le cadre de la campagne, visant la prévention des accidents de moto. Cette «rencontre au sommet» a été organisée par les corps de police des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Valais et Berne, de concert avec le Touring Club Suisse (TCS), l'Association des importateurs suisses de motos et scooters (motosuisse) et la Fédération motocycliste suisse (FMS) et en étroite collaboration avec le bpa et l'ASA. Les motocyclistes ont été rendus attentifs aux dangers d'une vitesse excessive par le biais de diverses activités.

Si la campagne «Slow Down. Take it easy» arrive non seulement à faire date en tant que campagne, mais effectivement à réduire le nombre d'accidents graves de la circulation dus à la vitesse en Suisse, son succès sera total.

Distinction

La campagne «Slow down. Take it easy» a rencontré un fort écho dans le monde de la publicité. L'agence Rod Kommunikation à Zurich, responsable de sa création, a raflé trois récompenses prestigieuses cette année. Regula Fecker, partenaire et cofondatrice de l'agence, s'est vu décerner le titre de publicitaire de l'année.

«En forme pour conduire?» – la campagne du bpa pour la prévention de l'alcool au volant

La consommation d'alcool est à l'origine d'un accident mortel de la circulation sur six (16 %) et même d'un sur quatre le week-end (26 %). Une raison suffisante pour poursuivre, en 2010 également, la campagne de prévention du bpa «En forme pour conduire?», lancée fin 2008.

La campagne de prévention sensibilise les automobilistes, en particulier les jeunes hommes de 18 à 30 ans, aux dangers liés à l'alcool au volant. De faibles quantités d'alcool déjà ont une influence négative sur la conduite, réduisent les facultés de concentration et de réaction et limitent la vue et la coordination. En outre, l'alcool renforce les effets négatifs de la fatigue, du stress, du manque de temps et de l'énerverment sur le comportement au volant. Il accroît aussi le goût du risque.

Le message de la campagne, «Plus de contrôles contribuent à votre sécurité», a été diffusé dans la Suisse entière par voie d'affichage au sein du réseau des délégués à la sécurité, au moyen de spots dans les cinémas, de bannières Internet, d'annonces et de flyers. De concert avec les partenaires de la campagne, le bpa a aussi présenté ce message directement au public cible:

- Les chargés de sécurité dans plus de 4200 entreprises suisses ont eu la possibilité d'utiliser le funky bar du Service Alcool au volant jamais (AVJ) et de proposer à leurs collaborateurs un apéro avec des cocktails sans alcool. Ils ont aussi pu louer le simulateur de conduite de l'AVJ pour montrer les conséquences de l'alcool sur l'aptitude à la conduite.
- Plusieurs entreprises de transports publics ont proposé aux adeptes de soirées et de manifestations publiques de rentrer gratuitement chez eux.
- Durant les fêtes, les conducteurs bénévoles de Nez Rouge ont distribué à leurs clients le flyer d'information, un recueil de recettes de cocktails sans alcool ainsi que des bouteilles de coca Haribo.

Les campagnes en un coup d'œil

- Alcool, en collaboration avec les entreprises de transports publics, Nez Rouge et AVJ
- Sports de neige, en collaboration avec l'Association suisse d'assurances (ASA) et la Rega (terminée à la fin de la saison d'hiver 2009–2010)
- Casque cycliste (Suva), en collaboration avec le bpa*
- Vitesse adaptée (ASA), en collaboration avec le bpa*
- Rentrée scolaire (TCS), en collaboration avec le bpa et la police*
- Systèmes d'assistance à la conduite (Fondation d'AXA pour la prévention), en collaboration avec le bpa
- «Journée de la lumière» (groupe de travail Sécurité grâce à la visibilité)*

* avec le soutien financier du Fonds de sécurité routière (FSR)

Test du QI automobile sur www.qi-auto.ch

La campagne en faveur des systèmes d'assistance à la conduite «Intelligence à bord?» poursuit sa route et propose désormais une banque de données en ligne qui permet d'apprécier en trois clics l'intelligence embarquée du véhicule de son choix.

Sans cesse mis à jour avec le concours d'Eurotax, cet outil renseigne les utilisateurs de façon détaillée sur les systèmes d'assistance à la conduite et les catégories dans lesquelles ils sont classés. Les propriétaires de voitures et acheteurs potentiels ont dès lors une vue d'ensemble des équipements de sécurité proposés par toutes les marques disponibles sur le marché suisse. Ils peuvent ainsi faire leur choix en toute connaissance de cause.

Le glossaire en lien sur le site Internet www.qi-auto.ch propose une pléthore d'informations détaillées. Les indications de prix et le classement relatif à l'effet de chacun des systèmes en termes de sécurité comptent parmi les résultats proposés par le test de QI automobile. Ce nouveau service a été largement communiqué au moyen d'un spot TV, de bannières et d'affiches diffusées via le réseau des délégués bpa à la sécurité.

Les professionnels de l'automobile ont été sollicités avec le soutien de l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) pour relayer ce message de sécurité et sensibiliser leur clientèle aux avantages des technologies liées à la sécurité active.

Le 12^e Forum du bpa, qui s'est tenu à Berne en novembre, a permis d'approfondir le sujet et d'en débattre avec des experts. Ceux-ci soulignent unanimement l'énorme potentiel de sécurité routière offert par ces systèmes qui permettent d'éviter les erreurs de conduite et améliorent la sécurité sans pour autant priver le conducteur de sa liberté au volant.

En 2009, 349 morts ont été dénombrés sur les routes suisses. Jusqu'à la moitié des accidents graves pourraient être évités grâce à des systèmes d'assistance à la conduite. Convaincus de l'importance de ces derniers pour la prévention routière, le bpa et la Fondation d'AXA pour la prévention diffuseront encore leur campagne en 2011 afin d'augmenter la notoriété de ces équipements et de démontrer leur importance croissante en termes de prévention routière.

Internet

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la prévention est en ligne!

Avec le «Lexique de la prévention» et les «Avis du bpa», le site Internet du bpa s'est enrichi de deux nouvelles précieuses sources d'information. Quels que soient leurs centres d'intérêt, tous les utilisateurs y trouvent leur compte.

Un assistant de changement de file, c'est quoi? Un passer bien intentionné? Sans doute pas. A quoi servent les miniskis? Peuvent-ils remplacer des skis d'enfants? Il paraît que les parcs d'aventure font un réel tabac, mais on entend parfois parler d'accidents. Qu'en est-il de leur niveau de sécurité?

Si ces questions et tant d'autres turlupinent les esprits, le bpa met désormais à disposition un outil de première main: le «Lexique de la prévention». Autrement dit: la sécurité de A à Z, dans les domaines de la route, du sport, des loisirs, de l'habitat et des produits. Appelé à s'étoffer en continu, le lexique recensait plus de cent entrées fin 2010. Tant les thèmes abordés que les contenus seront mis à jour en permanence.

Dans un autre registre, les «Avis du bpa» sont constitués de prises de position brèves sur des sujets à caractère politique. Port obligatoire du casque de sports de neige, boîtes noires dont équiper les véhicules, conduite accompagnée dès l'âge de 16 ans, ces sujets et tant d'autres sont abordés.

En sa qualité de centre de compétences pour la prévention des accidents, le bpa fournit des réponses basées sur les résultats de la recherche. Les avis sont rassemblés sous la rubrique «Politique et droit» sur le site www.bpa.ch. Cette rubrique contient également des dossiers plus fournis sur certains thèmes, ainsi que des arrêts du Tribunal fédéral ayant trait à la prévention des accidents non professionnels.

Pour en savoir plus:

www.bpa.ch, rubriques «Lexique de la prévention» et «Politique et droit»



Le réseau

Les différentes plates-formes de collaboration en Suisse et de par le monde permettent au bpa d'échanger de l'expertise et des connaissances avec de nombreux acteurs de la prévention. Un apport essentiel, qui se concrétise par les programmes prioritaires et les colloques internationaux.

Collaborations

Une collaboration fructueuse avec les instituts de recherche européens

Dans le cadre de sa collaboration avec le «Forum of European Road Safety Research Institutes» (FERSI), dont il est membre fondateur, le bpa a organisé une formation autour du thème de l'évaluation des mesures de sécurité routière, réunissant quelque vingt chercheurs européens.

Qu'il s'agisse de campagnes de sécurité, d'assainissements routiers ou de nouvelles lois, toute démarche visant à prévenir les accidents de la route peut – et devrait – être soumise à une évaluation. Les angles d'approche sont divers et complémentaires: comment une mesure a-t-elle été mise en œuvre? Comment a-t-elle été reçue par le public cible? Et enfin, quel impact a-t-elle eu sur les chiffres des accidents? En d'autres mots, l'évaluation est une étape clé dont on ne saurait se passer: elle permet à la fois de juger le travail accompli et d'envisager les améliorations à apporter.

Au moyen d'études de cas concrets, les chercheurs présents ont abordé différents aspects de l'évaluation: les méthodes quantitatives et qualitatives, les analyses coûts-bénéfices, la mise en œuvre des résultats scientifiques dans le cadre de programmes de sécurité. Les deux journées d'étude se sont par ailleurs soldées par l'élaboration des «Directives FERSI pour l'évaluation».

Pour le bpa, la formation continue est un apport essentiel de la plate-forme de FERSI. En outre, ce dernier permet un échange régulier sur les résultats de recherche, les programmes de sécurité actuels dans les différents pays ainsi que sur les expériences faites avec les nouvelles formes de mobilité.

Le «Forum of European Road Safety Research Institutes» (FERSI) a été créé en 1991 avec l'objectif d'encourager la collaboration entre les instituts de recherche européens sur la sécurité routière. A ce jour, 28 instituts de recherche sont membres, dont certains comptent plus de 400 collaborateurs. Grâce à cette plate-forme, les scientifiques bénéficient de l'expertise de leurs collègues, et les résultats de la recherche peuvent être mis en œuvre de manière optimale, au niveau national et international.

Pour en savoir plus:

www.fersi.org



Echange de connaissances sur le thème de l'évaluation

Programme prioritaire consacré aux chutes: nombre d'accidents peuvent être évités!

Les chutes représentent près de la moitié des 600 000 accidents qui se produisent dans l'habitat et durant les loisirs. Chaque année, plus de 1200 personnes ne s'en relèvent pas, principalement des personnes âgées. Ces faits ont incité le bpa à lancer, fin 2009, un programme prioritaire consacré aux chutes.

«Human walking is a risky business», déclarait l'anthropologue britannique John Napier, ajoutant que nous nous mouvons à la limite de la catastrophe à chaque pas. Les statistiques des accidents lui donnent raison. En outre, les chutes graves occasionnent de longues souffrances et des coûts élevés. Les personnes âgées sont les plus concernées. L'évolution démographique et la disposition croissante à chuter avec l'âge font des seniors le principal public cible de ce programme prioritaire. Le bpa collabore au projet intercantonal «Bonnes pratiques de promotion de la santé des personnes âgées» et participe activement au module dédié à la prévention des chutes. Les recommandations de bonnes pratiques concrètes donneront le ton du programme prioritaire. Des mesures et leur mise en œuvre y seront planifiées avec les organisations partenaires.

Les enfants font aussi partie du public cible du programme prioritaire. Les nourrissons et les enfants en bas âge sont fortement touchés par les conséquences de chutes graves durant les premières années de leur vie et, par conséquent, leur environnement également. Le bpa a cherché à collaborer avec des organisations actives dans le travail avec les enfants, les adolescents et les parents afin de thématiser, au sein de la population, une prévention des accidents chez les enfants axée sur le long terme et la constance.

La prévention des accidents – pour toutes les tranches d'âge – se déroule sur trois plans: tout d'abord, le comportement concerne les individus. Le renforcement de la musculature, l'entraînement de la coordination et de l'équilibre ou le maintien du réseau social permettent de réduire considérablement le risque de chute. Au niveau de l'infrastructure, ensuite, le programme vise une conception sûre de l'environnement public et privé. Enfin, au niveau des produits, l'utilisation de déambulateurs, de verres correcteurs ou de protège-hanches est au cœur des préoccupations.

Le programme prioritaire a débuté sous les meilleurs auspices. Les coopérations qui ont vu le jour au cours de l'année 2010 forment la base d'une mise en œuvre ciblée.

Noyades: ensemble, du savoir à la conception du programme

Ces dernières décennies, le risque de noyade n'a cessé de baisser, mais il reste nécessaire d'agir. Sur la base d'une nouvelle étude sur les accidents aquatiques et de baignade, le bpa a mis sur pied un programme consacré à l'eau de concert avec les organisations partenaires.

Les activités sportives et autres qui se déroulent à proximité de l'eau, sur l'eau ou dans l'eau comptent parmi les loisirs préférés de la population suisse. Passer du temps dans l'eau comporte aussi un risque de blessure ou de noyade.

Pour ses 75 ans, la Société suisse de sauvetage (SSS) a lancé une étude sur les accidents aquatiques et de baignade avec le soutien du bpa et de la Suva. L'Institut Lamprecht et Stamm a compilé les connaissances existantes sur les aspects liés à la sécurité en se fondant sur l'analyse de la statistique des accidents, la littérature scientifique et une enquête réalisée auprès des experts.

Sur la base de ces travaux préparatoires et d'autres sources, le bpa a examiné les facteurs de risque et les moyens d'intervention déterminants et en a discuté de manière approfondie, à l'occasion de plusieurs ateliers, avec toutes les organisations partenaires actives dans le domaine aquatique.

Il en résulte une liste de mesures de prévention présentant un potentiel élevé pour éviter des noyades. L'attention s'est focalisée sur les mesures permettant d'éviter que des accidents se produisent (prévention primaire) puis, en seconde priorité, sur les propositions visant à améliorer le sauvetage et la réanimation. La campagne aquatique du bpa est un premier résultat tangible de ce processus. Intitulée «Ayez vos enfants à l'œil», elle est lancée en 2011 et a pour objectif d'éviter les noyades d'enfants. L'objectif final est de développer un programme national de prévention consacré aux noyades, à mettre en œuvre avec différents partenaires.

Ce processus montre comment des connaissances factuelles peuvent, en collaboration avec des partenaires compétents orientés vers la pratique, mener de manière optimale à des mesures efficaces.

Le bpa. Pour votre sécurité.

Le bpa est le centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. Il a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Grâce à la recherche, il établit les bases scientifiques sur lesquelles reposent l'ensemble de ses activités. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers. Plus d'informations sur www.bpa.ch.